



## Brève présentation de l'organisation UIR

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et des dommages éléments naturels. En tant que corporation intercantonale de droit public, l'UIR ne poursuit pas de but lucratif et travaille exclusivement pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse.

La couverture de l'UIR englobe le potentiel de risque des établissements cantonaux d'assurance. L'UIR fait ainsi partie d'un système global de sécurité au bénéfice de la population suisse. En cas de catastrophes naturelles, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre les ECA et l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) constitue la pièce maîtresse de ce partage solidaire des risques. Il s'agit d'un pool de dommages auquel participent 18 ECA ainsi que l'UIR. Sans la CIREN, les ECA seraient livrés à eux-mêmes en cas de dommages naturels majeurs excédant la protection conventionnelle de réassurance.

Le conseil aux ECA en matière de gestion des risques, l'élaboration d'analyses statistiques, les évaluations des sinistres importants, mais aussi la gestion de placements en capitaux font partie des autres activités de l'UIR.

---

### Fondation

1910

### Direction

Alain Rossier, directeur  
Monica Caprio, responsable État-major  
Alain Marti, responsable Réassurance  
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

### Forme juridique

Corporation de droit public

### Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

### Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'UIR :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2020).

---

## Conseil d'administration au 31.12.2020

### Peter J. Blumer

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

### Dölf Käppeli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

### Jean-Claude Cornu

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

### Serge Depallens

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

### Hansueli Leisinger

Président de la direction de glarnerSach



**Markus Schüpbach**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

**Lukas Summermatter**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



## Chiffres-clés

		2020	2019	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	21	21	0
Primes nettes des ECA	en milliers de francs	95'989	105'072	-9'083
Produit des primes nettes de réassurance	en milliers de francs	49'832	49'096	736
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	en milliers de francs	-10'135	-3'993	-6'142
Résultat de l'activité d'assurance	en milliers de francs	38'113	43'571	-5'458
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	42'937	93'469	-50'531
Participation des ECA à l'excédent	en milliers de francs	20'137	34'137	-14'000
Bénéfice	en milliers de francs	60'412	102'410	-41'998
Rendement réalisé des placements de capitaux	en pour cent	4.2%	9.3%	-5.1%
Placements de capitaux	en milliers de francs	1'169'891	1'135'358	34'533
Capitaux propres	en milliers de francs	1'109'993	1'049'581	60'412

### Membres

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).



# Rapport annuel 2020 et perspectives 2021

## Développements 2020

### Exercice et finances : des résultats positifs

Le résultat de 80.5 millions de francs pour l'exercice 2020 de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) avant participation à l'excédent témoigne de la situation réjouissante des affaires. Le résultat de l'exercice est d'autant plus remarquable au vu des événements liés à la pandémie de COVID-19. En raison de la pandémie, les titres notamment ont été confrontés durant la première moitié de l'année à des turbulences du marché. La seconde moitié de l'année a non seulement permis une bonne reprise des cours, mais s'est même achevée par un bon résultat final. Le résultat des placements de capitaux s'élève à 42.9 millions de francs.

Dans le domaine de la réassurance des dommages, les membres ont été épargnés par les événements dommageables majeurs, à l'exception d'un important dommage incendie dans le canton de Bâle-Campagne. Le 10 juillet 2020, le feu s'est déclaré dans des bâtiments industriels et commerciaux à Laufon (BL). En conséquence de cet événement, l'établissement cantonal de Bâle-Campagne (BGV) a dû prendre en charge plus de 20 millions de francs. Dans le cadre de la réassurance dommages incendie, l'UIR soutient le BGV à hauteur de 15.0 millions de francs pour la gestion de ce sinistre. Cet événement a représenté le seul dommage majeur dû à un incendie pour l'UIR. Du côté de la réassurance des dommages éléments naturels, aucun événement majeur n'est survenu.

En résumé, l'UIR a obtenu un résultat technique de 38.1 millions de francs. Il lui reste un excédent total de 80.5 millions de francs, dont un quart, soit 20.1 millions de francs, revient aux membres sous forme de participation à l'excédent.

### Nouvelles études PML

Des avancées majeures ont été réalisées en 2020 pour une nouvelle étude PML éléments naturels. Sur la base des données de portefeuille 2020 des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), des réassureurs de renom ont été mandatés pour effectuer une évaluation actuelle du potentiel de dommages éléments naturels des ECA mais aussi de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) au moyen des dernières méthodes de modélisation disponibles. Dans ce cadre, une attention particulière a été accordée à la protection des données, qui doit en tout temps être garantie. Les résultats de ces études seront présentés aux ECA dans le courant du premier trimestre 2021. Ils permettront à l'UIR de structurer de manière ciblée et appropriée son offre dans le cadre de la réassurance éléments naturels, en accord avec les ECA. Pour les ECA également, ces résultats sont importants, car les valeurs-clés de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) – la pièce maîtresse de la solidarité entre les ECA – reposent sur cette évaluation.

### Le nouveau règlement de placement réussit sa première mise à l'épreuve

Le processus de placement, qui a été détaillé dans la version révisée du règlement de placement l'année passée, a fait ses preuves pendant les turbulences boursières de mars 2020. Les gestionnaires de portefeuille ont pu réduire à temps le risque de placement au moyen de mesures tactiques, qui ont permis par exemple de contrôler en grande partie la baisse des cours enregistrée dans l'intervalle. Les placements ont pu à nouveau bénéficier au bon moment de l'évolution favorable du marché.

### Placements de capitaux en considérant les aspects de durabilité

Une fois le principe concernant la durabilité établi par le conseil d'administration, la mise en œuvre de l'approche définie en matière de durabilité a été lancée en 2020. En plus de la réalisation d'un rendement conforme au marché, les placements doivent également remplir les critères « ESG » : ceux-ci contribuent à évaluer les aspects écologiques, sociaux et de gouvernance. Les titres dans lesquels l'Union intercantonale de réassurance (UIR) investit doivent remplir un standard minimal. Les placements affichant la meilleure valeur ESG auront davantage de poids dans le portefeuille. Par le biais de son service de gestion des immeubles, l'UIR a tenu à s'engager dans une démarche de responsabilité



sociale en exonérant d'une partie des loyers les petits locataires commerciaux, particulièrement touchés par la pandémie de COVID-19 pendant les périodes de confinement au printemps et en automne.

### **Externalisation de la gérance immobilière – achèvement de deux rénovations totales**

Conformément à la stratégie immobilière définie en 2018, la gérance des placements immobiliers directement détenus a été confiée à une entreprise de gérance immobilière spécialisée. Celle-ci a repris au début de l'année l'administration des immeubles d'habitation et, à partir du 2<sup>e</sup> semestre 2020, celle des immeubles utilisés à des fins commerciales. L'Union intercantonale de réassurance reste en revanche chargée de la gestion du portefeuille et des actifs des immeubles. À la fin de l'année, la rénovation totale de deux immeubles a pu être achevée, pour un volume d'investissements d'un total de 30.7 millions de francs. La planification d'autres projets s'est poursuivie, et deux nouvelles rénovations devraient pouvoir débuter en 2021. Les aspects de durabilité seront également pris en compte dans le cadre des rénovations de nos bâtiments.

## **Perspectives 2021**

### **Adaptation de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)**

Les résultats de la nouvelle étude PML éléments naturels seront utilisés pour adapter la CIREN aux connaissances actuelles. La base de données correspondante garantira un traitement équitable des 18 membres et contribuera ainsi à encourager la philosophie fondamentale de solidarité. L'objectif visé est une mise à jour de la CIREN au 1<sup>er</sup> janvier 2022 sur la base de nouvelles données.

### **Nouveau positionnement de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)**

La stratégie de communication élaborée en 2020 devrait devenir un instrument central et permettre à l'avenir de clairement positionner l'UIR. Dans le cadre de l'élaboration de la stratégie, la nouvelle ligne directrice en matière de communication a été définie : « L'UIR : une réassurance solide grâce à une diversification des risques et une forte solidarité ». Cette approche vise avant tout à faire ressortir l'essentiel dans les messages de communication. La direction suivie avec cette nouvelle ligne directrice sera à l'avenir appliquée à tous les instruments de communication. Avec l'UIR, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) disposent d'un solide partenaire pour les épauler : ils sont ainsi en mesure d'utiliser de manière optimisée leurs propres ressources et de se concentrer sur le cœur de leur activité.



# Bilan

*En milliers de francs*

Actif	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
<b>Actif immobilisé</b>				
Placements de capitaux	1	1'169'891	1'136'066	33'825
Immobilisations incorporelles	2	60	167	-107
Immobilisations corporelles	3	10	31	-21
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>1'169'961</b>	<b>1'136'264</b>	<b>33'697</b>
<b>Actif circulant</b>				
Comptes de régularisation	4	409	331	78
Créances	5	11'162	7'487	3'675
Liquidités		3'057	4'609	-1'552
<b>Total actif circulant</b>		<b>14'629</b>	<b>12'427</b>	<b>2'201</b>
<b>Total actif</b>		<b>1'184'590</b>	<b>1'148'692</b>	<b>35'898</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		1'049'581	947'171	102'410
Bénéfice		60'412	102'410	-41'998
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1'109'993</b>	<b>1'049'581</b>	<b>60'412</b>
<b>Engagements</b>				
Provisions techniques nettes de réassurance	6	40'931	50'240	-9'309
Provisions non techniques	7	815	1'010	-195
Participation des ECA à l'excédent	8	20'137	34'137	-14'000
Comptes de régularisation	9	277	2'674	-2'398
Dettes	10	12'436	11'049	1'387
<b>Total engagements</b>		<b>74'597</b>	<b>99'111</b>	<b>-24'514</b>
<b>Total passif</b>		<b>1'184'590</b>	<b>1'148'692</b>	<b>35'898</b>

## Adaptation par rapport à l'année précédente

L'année précédente, les placements de capitaux atteignaient 1'135.4 milliers de francs et les liquidités 5.3 milliers de francs. La variation est due au changement de catégorie des liquidités des immeubles. Elles figurent désormais dans les placements de capitaux.



# Compte de résultat

*En milliers de francs*

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
Primes nettes des ECA		95'989	105'072	-9'083
Primes de réassurance	11	-46'157	-55'977	9'820
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>		<b>49'832</b>	<b>49'096</b>	<b>736</b>
Charges des sinistres payés aux ECA		-10'135	-3'993	-6'142
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	12	<b>-10'135</b>	<b>-3'993</b>	<b>-6'142</b>
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance		-1'512	-1'502	-11
Autres produits d'exploitation	13	5	30	-25
Autres charges d'exploitation	14	-77	-60	-17
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>	15	<b>38'113</b>	<b>43'571</b>	<b>-5'458</b>
Produits des placements de capitaux		82'388	112'362	-29'974
Charges des placements de capitaux		-39'450	-18'893	-20'557
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	16	<b>42'937</b>	<b>93'469</b>	<b>-50'531</b>
Charges pour tâches de l'association	17	-501	-492	-9
<b>Bénéfice (avant participation des ECA à l'excédent)</b>		<b>80'549</b>	<b>136'547</b>	<b>-55'998</b>
Participation des ECA à l'excédent	8	-20'137	-34'137	14'000
<b>Bénéfice</b>		<b>60'412</b>	<b>102'410</b>	<b>-41'998</b>



## Tableau de flux de trésorerie

*En milliers de francs*

	Explication (cf. annexe)	2020	2019	Variation
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>				
Bénéfice		60'412	102'410	-41'998
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	31'666	11'693	19'973
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-56'668	-86'558	29'891
Amortissements des immobilisations corporelles	3	21	31	-10
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	6	-9'309	-4'841	-4'468
Variation des provisions non techniques	7	-195	802	-996
Participation des ECA à l'excédent	8	20'137	34'137	-14'000
Variation des comptes de régularisation (passif)	9	-2'398	1'108	-3'506
Variation des engagements	10	1'387	617	770
Variation des comptes de régularisation (actif)	4	-78	128	-206
Variation des créances	5	-3'675	-3'447	-228
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>41'302</b>	<b>56'080</b>	<b>-14'778</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-8'823	-63'263	54'440
Amortissements en immobilisations incorporelles	2	107	107	0
Entrées de valeurs (investissements) Immobilisations corporelles	3	0	-24	24
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-8'716</b>	<b>-63'180</b>	<b>54'464</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>				
Versement de la participation des ECA à l'excédent	8	-34'137	0	-34'137
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-34'137</b>	<b>0</b>	<b>-34'137</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>-1'552</b>	<b>-7'101</b>	<b>5'549</b>
<b>Justificatif variation des liquidités</b>				
<b>Liquidités au 1.1.</b>		<b>4'609</b>	<b>12'417</b>	<b>-7'808</b>
Variation des liquidités		-1'552	-7'101	5'549
Adaptation par rapport à l'année précédente « Liquidités des immeubles »		0	-708	708
<b>Liquidités au 31.12.</b>		<b>3'057</b>	<b>4'609</b>	<b>-1'552</b>





**Adaptation par rapport à l'année précédente**

La variation de -708.0 milliers de francs est due au changement de catégorie des liquidités des immeubles. Elles figurent désormais dans les placements de capitaux.



## Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1.1.2020</b>	<b>1'049'581</b>	<b>0</b>	<b>1'049'581</b>
Bénéfice	0	60'412	60'412
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>1'049'581</b>	<b>60'412</b>	<b>1'109'993</b>

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1.1.2019</b>	<b>947'171</b>	<b>0</b>	<b>947'171</b>
Bénéfice	0	102'410	102'410
<b>Capitaux propres au 31.12.2019</b>	<b>947'171</b>	<b>102'410</b>	<b>1'049'581</b>

Les capitaux propres correspondent à la différence entre le total de l'actif et le total des engagements. En qualité de corporation autonome de droit public, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) n'est pas une organisation dotée d'un capital social ouvrant un droit de vote et une participation aux bénéfices. Les capitaux propres correspondent aussi au « capital porteur de risque (CPR) ». Pour le capital, il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte est attribué(e) aux capitaux ou débité(e) des capitaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.

Les capitaux propres donnent une indication sur le capital à disposition pour couvrir les risques. Le conseil d'administration a défini aussi bien un capital minimal qu'un capital visé, respectivement un capital maximal. Le capital minimal doit être entièrement couvert par les capitaux propres, sauf dans des situations exceptionnelles de courte durée. Le capital minimal de l'UIR dépend du risque technique et du risque de placement. Le capital minimal est fixé à 834.4 millions de francs pour l'année 2021 (contre 812.2 millions de francs l'année précédente) ; il est donc entièrement couvert par les capitaux propres. Le capital visé de 1'251.6 millions de francs (contre 1'218.3 millions de francs l'année précédente) n'était pas atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2021.



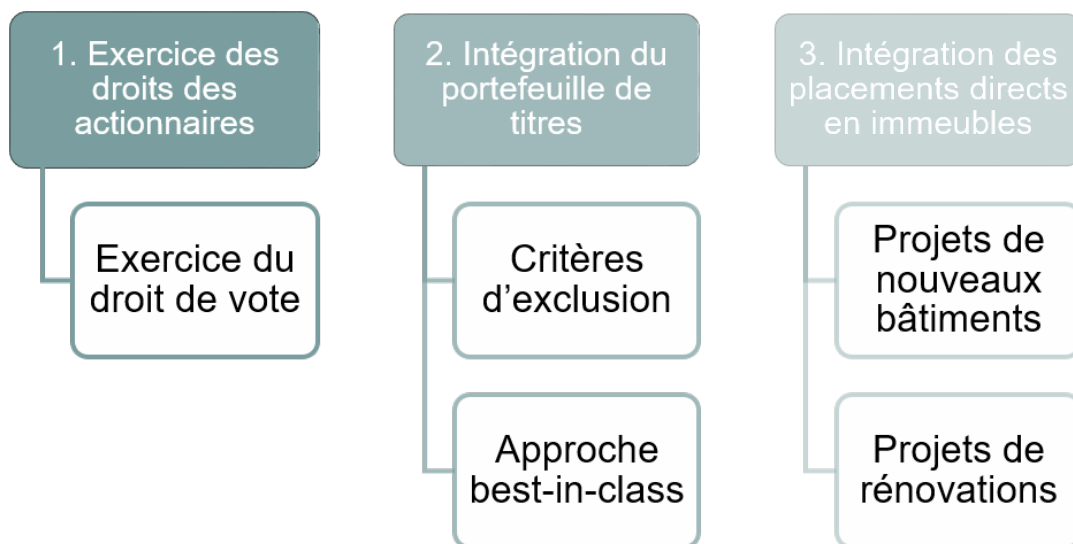
## Durabilité

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également aux intérêts de l'environnement et de la société. Grâce aux solutions dans les domaines environnementaux, sociaux et de gouvernance (critères ESG), l'UIR est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Elle encourage ainsi un changement positif dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

### Durabilité : l'approche de l'UIR

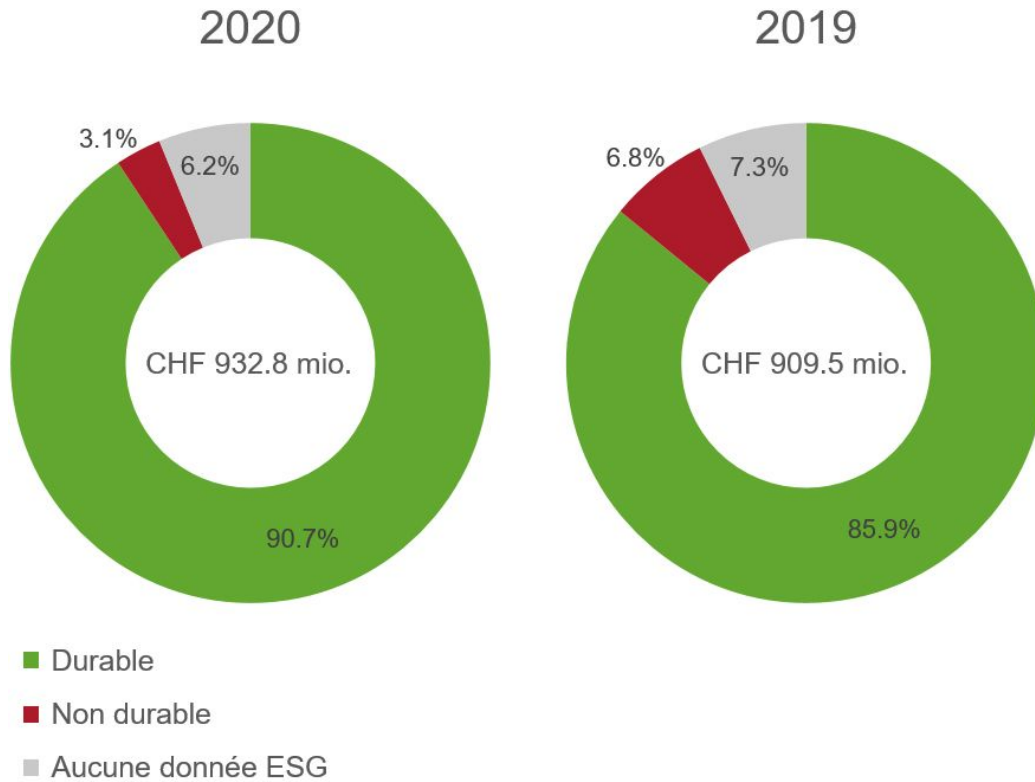
Le principe de l'approche de l'UIR en matière de durabilité est défini dans le règlement de placement et fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de garantir la prise en compte d'un maximum de classes de placement, l'approche de l'UIR suit une logique globale et applique des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte au conseil d'administration de l'UIR des activités et des progrès réalisés dans le domaine des placements durables de capitaux, notamment en ce qui concerne les titres. Les placements directs en immeubles ne sont pris en compte que dans le cadre de projets de nouveaux bâtiments ou de rénovations.

### Intégration dans le processus de placement de l'UIR

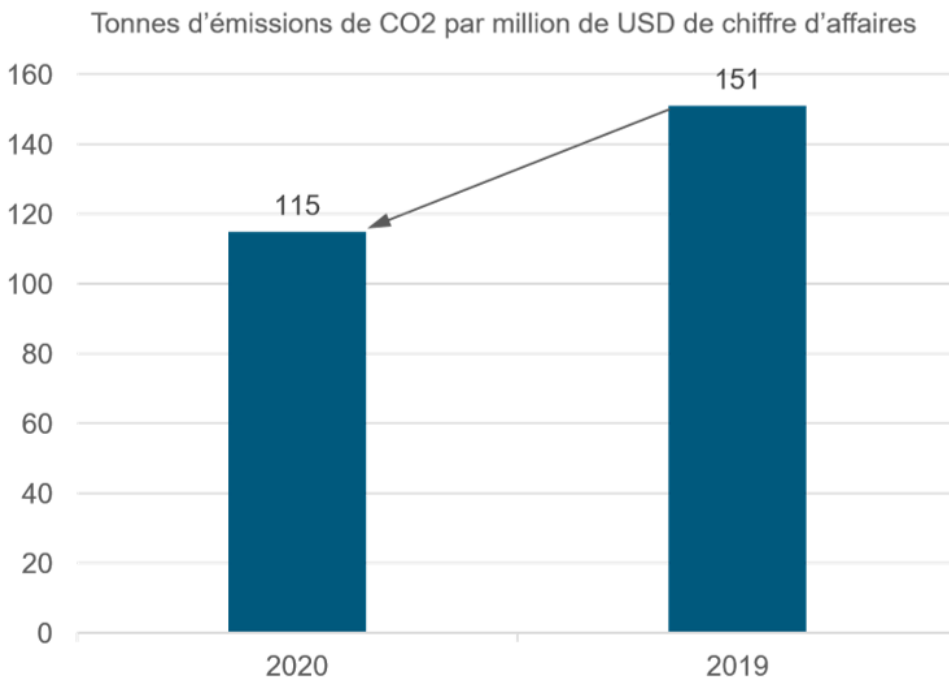




## Rapport ESG du portefeuille des titres de l'UIR au 31.12.2020



- 90.7% du portefeuille satisfont à l'approche « best-in-class » tout en résistant aux critères d'exclusion.
- Pour 6.2% du portefeuille, aucune donnée ESG n'est disponible.
- 3.1% du portefeuille (après correction, soit sans double comptage) ne remplissent pas les critères de durabilité. Près d'un cinquième de ces cas concernent les investissements directs : ceux-ci résistent tous aux critères d'exclusion, mais ne satisfont pas à l'approche « best-in-class ». Le reste concerne les placements collectifs : les gestionnaires de portefeuille sont aujourd'hui en cours d'identification des titres non conformes aux ESG contenus dans leurs instruments de placement, ceci afin de les remplacer.



L'intensité carbone moyenne pondérée a pu être réduite de 24 %.

## Conclusions

Au 31.12.2020, tous les placements du portefeuille de l'UIR ne remplissent pas les critères de durabilité fixés. Des réaffectations au cours de l'année sous revue devraient toutefois permettre d'augmenter la durabilité. À l'avenir, elle sera encore améliorée, notamment par le biais d'une augmentation des d'investissements dans des positions qui remplissent les exigences de durabilité.



# Annexe

## Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

### Principes d'établissement des comptes

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme arrondie et l'addition des termes arrondis.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

### Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2020	2019
EUR	1.0817	1.0855
USD	0.8839	0.9674

### Dépréciations de valeur

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe des dépréciations de valeur. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. Si tel est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur recouvrable ; la dépréciation de valeur est portée au résultat de la période concernée.

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités dans les placements de capitaux sont portées au bilan à leur valeur actuelle.



### Titres

Les titres sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si les valeurs actuelles ne peuvent être déterminées, l'évaluation se fait exceptionnellement aux valeurs d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux.

### Hypothèques

Les hypothèques sont portées au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

### Immeubles

Le portefeuille d'immeubles de l'UIR a pour seule fin de produire un rendement. L'immeuble de la Bundesgasse 20 à Berne, qu'elle garde pour son propre usage, figure parmi les placements de capitaux. L'évaluation des immeubles s'effectue suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque (sur la base du taux du marché 2020 = 3.9% (année précédente = 3.7%), taux d'intérêt sans risque 2020 = -0.5% (année précédente = -0.2%). Les évaluations des terrains agricoles s'effectuent conformément aux principes de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Les immeubles sont réévalués régulièrement, sur la base des revenus et des flux de trésorerie escomptés. Les immeubles destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

### Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

### Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

### Prêts

Les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels informatiques ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 10.0 milliers de francs.



### **Créances**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

### **Liquidités**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent l'avoir en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### **Capital**

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés.

### **Provisions techniques nettes de réassurance**

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

### **Provisions non techniques**

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes.

### **Engagements**

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation (actif et passif)**

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

### **Primes nettes des établissements cantonaux d'assurance (ECA)**

Les primes nettes des ECA se composent des primes brutes, déduction faite de la réduction des primes brutes du résultat en capitaux et du bonus de primes du contrat spécial.





## 1 Placements de capitaux

*En milliers de francs*

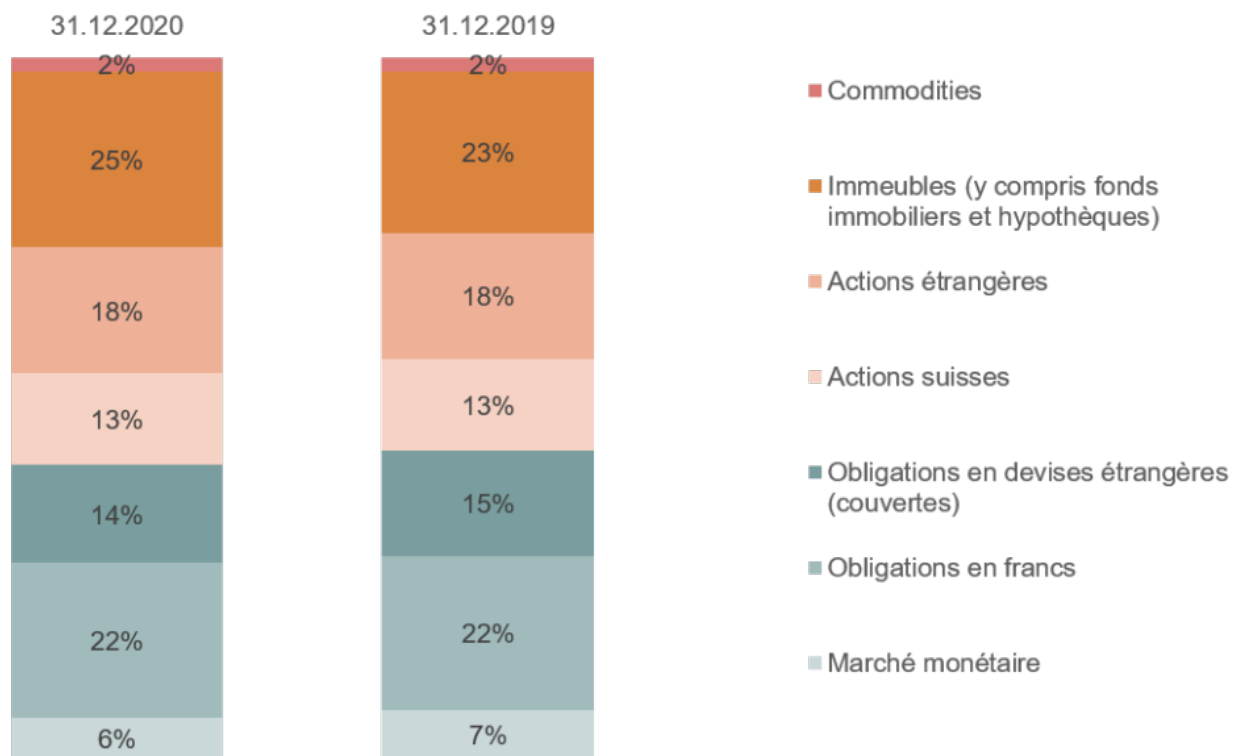
Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commodities	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>82'159</b>	<b>250'511</b>	<b>167'375</b>	<b>147'551</b>	<b>204'640</b>	<b>39'703</b>	<b>996</b>	<b>226'039</b>	<b>17'093</b>	<b>1'136'066</b>
Investissements et désinvestissements nets	-8'874	6'067	-5'362	1'567	-8'675	15'026	-205	9'281	0	8'823
Bénéfices non réalisés	0	0	4'558	2'175	5'161	2'309	0	5'453	603	20'260
Bénéfices réalisés	144	905	0	5'289	28'588	1'482	0	0	0	36'408
Pertes non réalisées	0	-1'941	0	0	-11'707	-1'116	0	-3'538	-2'101	-20'404
Pertes réalisées	-130	-530	-401	-2'161	-8'040	-1	0	0	0	-11'263
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>73'298</b>	<b>255'012</b>	<b>166'170</b>	<b>154'421</b>	<b>209'967</b>	<b>57'403</b>	<b>791</b>	<b>237'235</b>	<b>15'595</b>	<b>1'169'891</b>

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

*En milliers de francs*

Justificatif variation 2019	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commodities	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>67'984</b>	<b>267'687</b>	<b>99'709</b>	<b>116'660</b>	<b>163'712</b>	<b>24'814</b>	<b>1'011</b>	<b>228'226</b>	<b>28'354</b>	<b>997'229</b>
Investissements et désinvestissements nets	14'258	-18'126	65'528	-625	8'332	11'098	-15	-3'733	-13'673	63'263
Bénéfices non réalisés	0	2'581	3'649	30'822	20'071	3'527	0	3'534	3'178	67'364
Bénéfices réalisés	19	151	1'346	2'214	14'051	767	0	0	647	19'195
Pertes non réalisées	0	-1'669	0	0	-680	-503	0	-1'989	-297	-5'139
Pertes réalisées	-103	-112	-2'858	-1'519	-847	0	0	0	-1'116	-6'554
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>82'159</b>	<b>250'511</b>	<b>167'375</b>	<b>147'551</b>	<b>204'640</b>	<b>39'703</b>	<b>996</b>	<b>226'039</b>	<b>17'093</b>	<b>1'136'066</b>

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.


**Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)**

**Opérations de change à terme en cours**

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2020.

**Instruments dérivés de capitaux propres en cours**

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2020.

*En milliers de francs*

Justificatif variation placements directs en immeubles 2020	Bureaux et bâtiments commerciaux	Biens immobiliers agricoles et forêts	Terrains constructibles	Immeubles d'habitation	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>102'246</b>	<b>10'116</b>	<b>360</b>	<b>113'317</b>	<b>226'039</b>
Entrées de valeurs (investissements)	92	151	0	9'310	9'553
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-272	0	0	0	-272
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	940	0	0	4'513	5'453
Pertes non réalisées (dépréciations)	0	0	0	-3'538	-3'538



<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>103'006</b>	<b>10'267</b>	<b>360</b>	<b>123'602</b>	<b>237'235</b>
Part en pour cent	43.4%	4.3%	0.2%	52.1%	100.0%

*En milliers de francs*

<b>Justificatif variation placements directs en immeubles 2019</b>	<b>Bureaux et bâtiments commerciaux</b>	<b>Biens immobiliers agricoles et forêts</b>	<b>Terrains constructibles</b>	<b>Immeubles d'habitation</b>	<b>Total</b>
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>111'157</b>	<b>10'116</b>	<b>1'879</b>	<b>105'074</b>	<b>228'226</b>
Entrées de valeurs (investissements)	6'494	15	0	4'757	11'267
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-13'481	0	-1'519	0	-15'000
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	0	0	0	3'534	3'534
Pertes non réalisées (dépréciations)	-1'924	-15	0	-49	-1'989
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>102'246</b>	<b>10'116</b>	<b>360</b>	<b>113'317</b>	<b>226'039</b>
Part en pour cent	45.2%	4.5%	0.2%	50.1%	100.0%

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) possède 27 immeubles, soit 463 habitations, 9'545.0 m<sup>2</sup> de bureaux et 12'262.0 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux. Le rendement net du portefeuille d'immeubles se monte à 4.5% au cours de l'exercice sous revue (contre 4.6% l'année précédente).

## 2 Immobilisations incorporelles

*En milliers de francs*

<b>Valeurs incorporelles 2020</b>	<b>Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>167</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>660</b>
Entrées de valeurs (investissements)	0
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>660</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>-493</b>
Dépréciations	0
Amortissements selon plan	-107



Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>-600</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>60</b>

*En milliers de francs*

Valeurs incorporelles 2019	Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>274</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>660</b>
Entrées de valeurs (investissements)	0
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>660</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>-386</b>
Dépréciations	0
Amortissements	-107
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>-493</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>167</b>

### 3 Immobilisations corporelles

*En milliers de francs*

Tableau des placements 2020	Mobilier et installations	Véhicules	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>31</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
<b>État au 1.1.</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>145</b>
Entrées de valeurs (investissements)	0	0	0	0
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-50	0	0	-50
<b>État au 31.12.</b>	<b>78</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>95</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>				



<b>État au 1.1.</b>	<b>-108</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>	<b>-114</b>
Dépréciations	-16	0	-5	-21
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	50	0	0	50
<b>État au 31.12.</b>	<b>-73</b>	<b>0</b>	<b>-11</b>	<b>-85</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>10</b>

En milliers de francs

Tableau des placements 2019	Mobilier et installations	Véhicules	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>38</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>				
<b>État au 1.1.</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>155</b>
Entrées de valeurs (investissements)	8	0	16	24
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-34	0	0	-34
<b>État au 31.12.</b>	<b>129</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>145</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>				
<b>État au 1.1.</b>	<b>-117</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-117</b>
Dépréciations	-26	0	-5	-31
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	34	0	0	34
<b>État au 31.12.</b>	<b>-108</b>	<b>0</b>	<b>-6</b>	<b>-114</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>31</b>

Un franc pour mémoire est inscrit au bilan pour les deux véhicules d'entreprise (pool de véhicules).

#### 4 Comptes de régularisation (actif)

En milliers de francs

	2020	2019
<b>Comptes de régularisation (actif)</b>	<b>409</b>	<b>331</b>
Délimitation des charges et des frais de chauffage	0	158
Rentes du droit de superficie délimitées	360	0
Autres comptes de régularisation	49	173



## 5 Créances

*En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Créances</b>	<b>11'162</b>	<b>7'487</b>
<b>Créances envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance (ECA))</b>	<b>98</b>	<b>38</b>
Appenzell Rhodes-Extérieures	5	5
Neuchâtel	0	15
Nidwald	0	8
Soleure	89	2
Saint-Gall	4	4
Zurich	0	5
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
<b>Créances envers des parties liées</b>	<b>934</b>	<b>972</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	86	204
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	669	572
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	15	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	163	196
<b>Autres créances</b>	<b>10'131</b>	<b>6'478</b>
Créances envers des tiers	10'106	6'478
Caisse de compensation Patrons Bernois	25	0



## 6 Provisions techniques nettes de réassurance

En milliers de francs

Provisions techniques nettes de réassurance	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
	40'931	0	40'931

Provisions pour sinistres non liquidés	2020			Exercices précédents		31.12.20
	1.1.2020	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Sinistres incendie non liquidés	24'518	0	17'688	-1'466	-3'450	37'289
Dommages éléments naturels non liquidés	14'455	0	0	-6'698	-4'115	3'642
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	0	0	0	0	0	0
Sinistres CIREN non liquidés	0	0	0	-12	12	0
<b>Total</b>	<b>38'973</b>	<b>0</b>	<b>17'688</b>	<b>-8'176</b>	<b>-7'552</b>	<b>40'931</b>

Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	2020			Exercices précédents		31.12.20
	1.1.2020	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Contrats incendie	11'214	0	0	-11'214	0	0
Contrats spéciaux	54	0	0	-54	0	0
<b>Total</b>	<b>11'268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11'268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Les 54.0 milliers de francs sont un bonus de primes comptabilisé comme engagement à court terme à partir de 2020.



En milliers de francs

Provisions techniques nettes de réassurance	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
	38'973	11'268	50'240

Provisions pour sinistres non liquidés	2019			Exercices précédents		31.12.19
	1.1.2019	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Sinistres incendie non liquidés	21'169	-238	6'272	-1'418	-1'267	24'518
Dommages éléments naturels non liquidés	23'083	-261	4'156	-7'335	-5'187	14'455
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	42	0	0	-47	3	0
Sinistres CIREN non liquidés	0	0	0	-17	17	0
<b>Total</b>	<b>44'295</b>	<b>-499</b>	<b>10'428</b>	<b>-8'817</b>	<b>-6'435</b>	<b>38'973</b>

Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	2019			Exercices précédents		31.12.19
	1.1.2019	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Contrats incendie	10'732	0	3'738	-3'339	84	11'214
Contrats spéciaux	54	0	54	-54	0	54
<b>Total</b>	<b>10'786</b>	<b>0</b>	<b>3'792</b>	<b>-3'393</b>	<b>84</b>	<b>11'268</b>

L'ensemble des provisions pour participation à l'excédent de la réassurance des dommages incendie du contrat valable jusqu'à fin 2019 ont été dissolues sur décision du conseil d'administration du 25 avril 2019, et restituées sous forme de versement unique le 27 mars 2020 aux établissements cantonaux d'assurance (ECA) concernés.

Tous les sinistres survenus avant le 31 décembre donnent lieu à des provisions constituées sur la base d'une appréciation des paiements





qu'ils occasionneront encore dans le futur.

Les provisions pour l'année sous revue sont constituées selon le principe de la présentation brute. La constitution de provisions correspond ainsi à la charge de sinistres de l'exercice sous revue. L'estimation des versements restant à effectuer pour les sinistres de l'année sous revue résulte de la différence entre les provisions constituées et les indemnités des dommages déjà décomptées.

## 7 Provisions non techniques

En milliers de francs

Provisions non techniques	1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
Soldes vacances et heures supplémentaires	260	7	0	0	267
Risque de poursuites	750	549	-330	-420	549
<b>Total</b>	<b>1'010</b>	<b>555</b>	<b>-330</b>	<b>-420</b>	<b>815</b>

En milliers de francs

Provisions non techniques	1.1.2019	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2019
Soldes vacances et heures supplémentaires	208	52	0	0	260
Risque de poursuites	0	750	0	0	750
<b>Total</b>	<b>208</b>	<b>802</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'010</b>

## 8 Participation des ECA à l'excédent

En milliers de francs

	2020	2019
<b>Participation des ECA à l'excédent</b>	<b>20'137</b>	<b>34'137</b>

La participation des établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'éventuel excédent de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) a pour but de reverser, dans un cadre donné, ledit excédent aux ECA, tout en maintenant la dotation en capital de l'UIR telle qu'elle est visée à long terme. La participation à l'excédent est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le calcul de la participation des ECA à l'excédent s'effectue conformément au règlement applicable. Avec la dotation en capital actuelle de l'UIR, les ECA perçoivent 25.0% du bénéfice à disposition pour la participation à l'excédent. Les pertes éventuelles sont entièrement à la charge de l'UIR.

## 9 Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2020	2019
<b>Comptes de régularisation (passif)</b>	<b>277</b>	<b>2'674</b>



Délimitation des charges et des frais de chauffage	5	226
Loyers payés d'avance	5	20
Rénovations et transformations en cours	208	1'254
Délimitation des primes à terme échu de l'exercice sous revue	0	1'100
Autres comptes de régularisation	59	74

## 10 Dettes

En milliers de francs

	2020	2019
<b>Dettes</b>	<b>12'436</b>	<b>11'049</b>
<b>Dettes envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance (ECA))</b>	<b>2'006</b>	<b>1'523</b>
Argovie	304	961
Appenzell Rhodes-Extérieures	54	0
Grisons	0	5
Jura	713	0
Lucerne	0	6
Neuchâtel	587	261
Nidwald	0	238
Vaud	348	51
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
<b>Dettes envers des parties liées</b>	<b>8'360</b>	<b>7'715</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	6'650	5'450
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	1'710	2'265

Il s'agit pour la plupart d'engagements résultant de placements financiers placés par les organisations liées auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Ces placements financiers gérés par l'UIR sont porteurs des intérêts suivants : Rendement net positif de l'UIR x 60.0% = taux d'intérêt. Le capital est protégé. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 2.4% p.a. (contre environ 5.6% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 4.1% (contre environ 9.3% l'année précédente).



	2020	2019
<b>Autres dettes</b>	<b>2'071</b>	<b>1'812</b>
Dettes envers des tiers	2'066	1'802
Caisse de compensation Patrons Bernois	0	5
Allianz Suisse Société d'Assurances SA	3	3
La Mobilière	2	1

## 11 Primes de réassurance

*En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Primes de réassurance</b>	<b>-46'157</b>	<b>-55'977</b>
Incendie	-3'938	-5'752
Éléments naturels	-20'649	-26'492
CIREN	-12'270	-12'254
Contrats spéciaux	-9'300	-11'480

Il s'agit de primes versées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) à son réassureur et à son courtier en vue de couvrir ses risques (primes de récession).

## 12 Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance

*En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>-10'135</b>	<b>-3'993</b>
Sinistres décomptés	-8'176	-9'316
Variation des provisions pour sinistres non liquidés	-1'959	5'323

**13 Autres produits d'exploitation***En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>5</b>	<b>30</b>
Produit des intérêts	0	12
Divers produits d'exploitation	5	18

**14 Autres charges d'exploitation***En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-77</b>	<b>-60</b>
Charges d'intérêt	-68	-51
Frais bancaires	-9	-8

**15 Résultat de l'activité d'assurance***En milliers de francs*

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2020	2019
Primes techniques brutes	20'252	69'336	8'211	9'790	107'589	119'366
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-11'545	0	0	-11'545	-10'419
Bonus de primes	0	0	0	-54	-54	0
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	0	0	0	0	0	-3'792
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-11'214	0	0	0	-11'214	-3'393
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	11'214	0	0	0	11'214	3'310
<b>Primes nettes des ECA</b>	<b>20'252</b>	<b>57'791</b>	<b>8'211</b>	<b>9'736</b>	<b>95'989</b>	<b>105'072</b>
Primes techniques de réassurance	-3'960	-20'160	-11'980	-9'300	-45'400	-54'087



Coûts des approvisionnements externes	0	-489	-291	0	-780	-836
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice sous revue	0	0	0	0	0	-1'100
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-1'078	0	0	0	-1'078	-1'054
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1'100	0	0	0	1'100	1'100
<b>Primes de réassurance</b>	<b>-3'938</b>	<b>-20'649</b>	<b>-12'270</b>	<b>-9'300</b>	<b>-46'157</b>	<b>-55'977</b>
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>	<b>16'314</b>	<b>37'142</b>	<b>-4'060</b>	<b>436</b>	<b>49'832</b>	<b>49'096</b>
Décompte des sinistres de l'exercice	0	0	0	0	0	-499
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-17'688	0	0	0	-17'688	-9'929
Décompte des sinistres des exercices précédents	-1'466	-6'698	-12	0	-8'176	-8'817
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	4'917	10'812	0	0	15'729	15'252
<b>Charges des sinistres payés aux ECA</b>	<b>-14'238</b>	<b>4'115</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-10'135</b>	<b>-3'993</b>
<b>Participation des réassureurs aux sinistres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Participation aux sinistres CIREN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>-14'238</b>	<b>4'115</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-10'135</b>	<b>-3'993</b>
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	11'545	0	0	11'545	10'419
<b>Résultat technique</b>	<b>2'076</b>	<b>52'802</b>	<b>-4'072</b>	<b>436</b>	<b>51'242</b>	<b>55'521</b>
Charges de personnel					-1'224	-1'118
Frais de bureau et frais administratifs					-288	-383
<b>Charges d'exploitation de l'activité d'assurance</b>					<b>-1'512</b>	<b>-1'502</b>
Autres produits d'exploitation					5	30
Autres charges d'exploitation					-77	-60
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b> (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					<b>49'658</b>	<b>53'990</b>
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-11'545	-10'419
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>					<b>38'113</b>	<b>43'571</b>

Les domaines incendie, éléments naturels et Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) ont pour objet la réassurance des risques immobiliers et des risques mobiliers assurés par les 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), tandis que les contrats spéciaux permettent de répondre aux besoins individuels des ECA.



En milliers de francs

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2019
Primes techniques brutes	29'563	69'612	8'221	11'970	119'366
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-10'419	0	0	-10'419
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	-3'738	0	0	-54	-3'792
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-3'339	0	0	-54	-3'393
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	3'256	0	0	54	3'310
<b>Primes nettes des ECA</b>	<b>25'742</b>	<b>59'193</b>	<b>8'221</b>	<b>11'916</b>	<b>105'072</b>
Primes techniques de réassurance	-4'698	-25'920	-11'989	-11'480	-54'087
Coûts des approvisionnements externes	0	-572	-264	0	-836
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice sous revue	-1'100	0	0	0	-1'100
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-1'054	0	0	0	-1'054
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1'100	0	0	0	1'100
<b>Primes de réassurance</b>	<b>-5'752</b>	<b>-26'492</b>	<b>-12'254</b>	<b>-11'480</b>	<b>-55'977</b>
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>	<b>19'990</b>	<b>32'701</b>	<b>-4'032</b>	<b>436</b>	<b>49'096</b>
Décompte des sinistres de l'exercice sous revue	-238	-261	0	0	-499
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-6'034	-3'895	0	0	-9'929
Décompte des sinistres des exercices précédents	-1'418	-7'335	-17	-47	-8'817
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	2'685	12'523	0	44	15'252
<b>Charges des sinistres payés aux ECA</b>	<b>-5'005</b>	<b>1'031</b>	<b>-17</b>	<b>-3</b>	<b>-3'993</b>
<b>Participation des réassureurs aux sinistres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Participation aux sinistres CIREN</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>-5'005</b>	<b>1'031</b>	<b>-17</b>	<b>-3</b>	<b>-3'993</b>
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	10'419	0	0	10'419
<b>Résultat technique</b>	<b>14'985</b>	<b>44'152</b>	<b>-4'049</b>	<b>433</b>	<b>55'521</b>



Charges de personnel	-1'118
Frais de bureau et frais administratifs	-383
<b>Charges d'exploitation de l'activité d'assurance</b>	<b>-1'502</b>
Autres produits d'exploitation	30
Autres charges d'exploitation	-60
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b> (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	<b>53'990</b>
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-10'419
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>	<b>43'571</b>

## 16 Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

	2020		2019	
	Réalisé	Non réalisé	Réalisé	Non réalisé
<b>Résultat des placements de capitaux</b>			<b>42'937</b>	<b>93'469</b>
<b>Résultat des opérations sur le marché monétaire</b>			<b>-411</b>	<b>-439</b>
Produit des intérêts			1	9
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-425	-363
Bénéfices sur cours et sur devises	144	0	144	19
Pertes sur cours et sur devises	-130	0	-130	-103
<b>Résultat des obligations en francs</b>			<b>597</b>	<b>3'213</b>
Produit des intérêts			2'163	2'262
Bénéfices sur cours	905	0	905	151
Pertes sur cours	-530	-1'941	-2'471	-1'669
<b>Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)</b>			<b>7'242</b>	<b>5'297</b>
Produit des intérêts			3'085	3'160
Bénéfices sur cours et sur devises	0	4'558	4'558	1'346
Pertes sur cours et sur devises	-401	0	-401	-2'858
<b>Résultat des actions suisses</b>			<b>8'853</b>	<b>35'071</b>
Produit des dividendes			3'550	3'554
Bénéfices sur cours	5'289	2'175	7'464	2'214
Pertes sur cours	-2'161	0	-2'161	-1'519



<b>Résultat des actions étrangères</b>			<b>16'868</b>			<b>35'471</b>
Produit des dividendes			2'866			2'876
Bénéfices sur cours et sur devises	28'588	5'161	33'749	14'051	20'071	34'123
Pertes sur cours et sur devises	-8'040	-11'707	-19'747	-847	-680	-1'527
<b>Résultat des fonds immobiliers</b>			<b>3'739</b>			<b>5'007</b>
Distribution des fonds			1'065			1'215
Bénéfices sur cours et sur devises	1'482	2'309	3'791	767	3'527	4'294
Pertes sur cours et sur devises	-1	-1'116	-1'117	0	-503	-503
<b>Résultat des hypothèques</b>			<b>17</b>			<b>19</b>
Produit des intérêts			17			19
<b>Résultat des placements directs en immeubles</b>			<b>10'308</b>			<b>10'503</b>
Produits des immeubles			12'531			12'567
Charges des immeubles			-4'138			-3'610
Produits des immeubles (réévaluations)	0	5'453	5'453	0	3'534	3'534
Charges des immeubles (dépréciations)	0	-3'538	-3'538	0	-1'989	-1'989
<b>Résultat des commodities</b>			<b>-1'091</b>			<b>2'494</b>
Produit			407			81
Bénéfices sur cours et sur devises	0	603	603	647	3'178	3'826
Pertes sur cours et sur devises	0	-2'101	-2'101	-1'116	-297	-1'413

En milliers de francs

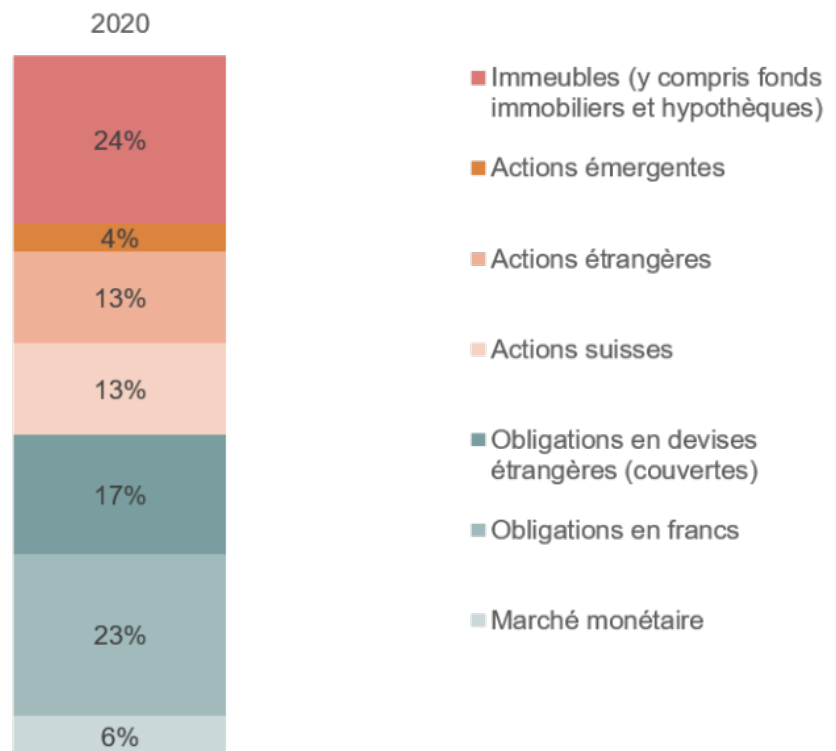
	2020	2019
Autres produits des capitaux	32	30
<b>Autres produits des capitaux</b>	<b>32</b>	<b>30</b>
Charges de personnel	-1'085	-1'118
Frais de bureau et frais administratifs	-327	-396
<b>Charges d'exploitation des placements de capitaux</b>	<b>-1'412</b>	<b>-1'515</b>
Frais de gestion de patrimoine (externe)	-1'550	-1'268
Charges d'intérêts versées à l'AEAI et à la FP pour les immobilisations financières	-191	-385
Autres produits d'exploitation	5	30
Autres charges d'exploitation	-68	-60
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>42'937</b>	<b>93'469</b>
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-11'545	-10'419





<b>Résultat des placements de capitaux</b> (après réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	<b>31'392</b>	<b>83'050</b>
Rendement cible	2.5%	2.5%
Écart-type au 31.12. (risque)	4.1%	4.7%
Rendement réalisé (brut)	4.2%	9.6%
Rendement réalisé (net)	4.1%	9.3%
<b>Valeur de référence pour le rendement</b>	<b>4.1%</b>	<b>9.6%</b>
<b>Frais de gestion du patrimoine (externe)</b>	<b>-1'550</b>	<b>-1'268</b>
Commissions de courtage et frais de dépôt	-557	-426
Frais de mandats	-782	-682
Autres charges des placements de capitaux	-210	-160

### Stratégie de placement au 31.12.2020



**17 Charges pour tâches de l'association***En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Charges pour tâches de l'association</b>	<b>-501</b>	<b>-492</b>
Conférences	0	-18
Tâches de l'association, soutien, conseil (y compris la part des charges de prestations à l'AECA)	-475	-454
Commissions	-18	-16
Projets spéciaux (sauf apport dans la FP)	-8	-4

	2020	2019
<b>Valeurs d'assurance</b>	<b>En milliers de francs</b>	<b>En milliers de francs</b>
Immeubles	244'471	242'466
Immobilisations corporelles	2'910	2'910

**Engagements conditionnels**

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2020	2019
	<b>En milliers de francs</b>	<b>En milliers de francs</b>
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	15'000	15'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

**Engagements conditionnels de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)**

Dès que les dommages éléments naturels d'un ou plusieurs membres de la CIREN dépassent la limite des grands dommages fixée individuellement, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) est tenue de verser un montant maximum de 1'200.0 millions de francs.

**Créances conditionnelles de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)**

Les premiers 900.0 millions de francs des créances maximales de la CIREN d'un montant de 1'200.0 millions de francs sont pris en charge par des engagements de contribution des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Chaque membre peut couvrir une partie de ces engagements de contribution en achetant la couverture de réassurance auprès



de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). En 2020, des engagements de contribution d'une valeur de 673.7 millions de francs ont été couverts par des ressources propres aux ECA et 226.3 millions de francs ont été réassurés par l'UIR.

Dès que la somme de 900.0 millions de francs prise en charge par les engagements de contribution des ECA est dépassée, l'UIR prend en charge 300.0 autres millions de francs. Ces 300.0 millions de francs sont réassurés. L'UIR achète en tout une couverture de réassurance pour la CIREN à hauteur de 526.3 millions de francs.

### Obligation de versements complémentaires des membres

Aux termes de l'art. 4 des statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), chaque membre de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) peut être tenu d'effectuer des versements jusqu'à concurrence d'un montant représentant le 0.20 pour mille de son capital réassuré. Ces versements s'élèvent à 187.3 millions de francs pour 2020 (contre 201.8 millions de francs l'année précédente). L'obligation de faire de tels versements prend effet au moment où les réserves de l'UIR (capitaux propres) représentent moins de 0.07 pour mille du capital réassuré (65.6 millions de francs en 2020 contre 70.6 millions de francs l'année précédente).

### Engagements à long terme non portés au bilan

On entend par engagements à long terme des contrats d'au moins cinq ans sans droit de dénonciation anticipée. Il en résulte dans ce sens les obligations suivantes relevant des contrats de droit de superficie ou de location :

*En milliers de francs*

Années	Schwarztorstrasse 87	Schwanengasse 5 und 7	Mädergutstrasse 81	Bundesgasse 18	Total
2020	886	8'175	574	338	9'973
2019	1'706	9'083	634	662	12'085

Échéance au : 30 avril 2023 31 décembre 2038 31 décembre 2039 31 janvier 2023

À la Bundesgasse 18, à Berne, il s'agit d'un contrat de location avec option de prorogation de cinq ans. Les trois autres immeubles font l'objet de contrats de droit de superficie.

### Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Deux litiges liés à la rénovation des immeubles à la Zähringerstrasse 45-51-53 à Berne sont en suspens. Des provisions ont été constituées au 31 décembre pour ces litiges.

### Risque de poursuites

Il existe d'éventuels risques de poursuites au niveau de ses propres immeubles. Il s'agit ici d'un différend relevant du droit de bail avec des locataires (par ex. indemnisation pour inconvénients subis).

### Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et ces organisations des liens multiples sur les plans



juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'UIR s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux établissements cantonaux d'assurance. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'UIR est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du conseil d'administration et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

*En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Créances envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	86	204
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	669	572
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	15	0
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	163	196
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	98	38
<b>Dettes envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	6'650	5'450
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	1'710	2'265
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	2'006	1'523
<b>Immobilisations financières</b>		
Immobilisations financières de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	6'650	5'450
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'UIR	143	250
Immobilisations financières de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'710	2'210
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'UIR	48	136



<b>Charges administratives facturées à</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	260	231
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	1'174	1'021
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	63	67
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	163	190
VKF ZIP AG (jusqu'au 30 juin 2019)	0	47
<b>Charges administratives facturées par</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	512	486
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	369	338

### Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
- VKF ZIP AG (jusqu'au 30 juin 2019)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse sont calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 210.6 milliers de francs en 2020 (contre 212.1 milliers de francs l'année précédente).



En milliers de francs

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	Rémunération	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	1.1.2020				31.12.2020	
Caisse de pension de l'UIR	2'500	0	-2'113	4	391	0

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la RCE a été utilisée pour compenser, totalement ou en partie, la perte de prestations des assurés actifs et pour rehausser le capital de couverture des bénéficiaires de rente, ce qui est devenu nécessaire en raison de la baisse du taux d'intérêt technique.

En milliers de francs

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	Rémunération	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	1.1.2019				31.12.2019	
Caisse de pension de l'UIR	2'500	0	0	0	2'500	0

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé le versement de 2'500.0 milliers de francs à la RCE. Il est envisagé d'utiliser ce montant en faveur de la caisse de pension ou de ses assurés. L'UIR ne retire ainsi aucun bénéfice futur du versement à la RCE. C'est pourquoi ce versement n'est pas inscrit à l'actif dans la clôture des comptes.

#### Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)

	2020	2019
Taux de couverture	118.6%	117.7%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	5'883	5'562
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	0	0
Performance du patrimoine	3.0%	9.3%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.0%	3.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	2.0%	2.5%
Assurés en activité	73	72
Bénéficiaires de rentes	30	28
Employeurs affiliés	4	4
Rendement attendu	3.2%	2.6%
Risque attendu	4.8%	5.1%



Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2.0%	2.5%

La réserve de fluctuation est entièrement constituée au 31 décembre 2020. Il existe des fonds libres d'une valeur de 1'548.4 milliers de francs.

### Exposition au risque

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est exposée aux risques suivants :

#### Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, l'UIR est exposée aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

#### Risque d'exploitation

Les risques liés aux dommages incendie et éléments naturels et, dans une moindre mesure aux contrats spéciaux, assumés par l'UIR pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) influent grandement sur le résultat de l'UIR. L'UIR transfère une part importante de ce risque sur le marché de la réassurance. Ce faisant, l'UIR accorde une attention particulière à une large dispersion des risques et à la santé financière de ses partenaires.

#### Risque de défaillance de la réassurance

L'UIR achète sur le marché global de la réassurance ses couvertures pour les dommages incendie, éléments naturels et, dans une moindre mesure, pour des contrats spéciaux (tremblements de terre). Un risque de défaillance peut survenir pour l'UIR en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, elle prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, elle en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

#### Risques inhérents au champ d'activité

Le marché de la réassurance subit des fluctuations sur lesquelles l'UIR ne peut influencer que de façon limitée. Le rapport prix-risque peut se détériorer ou la couverture souhaitée peut éventuellement ne pas être acquise à 100.0%.

#### Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

### Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le conseil d'administration, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'UIR.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le conseil d'administration a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.



### Événements postérieurs à la date du bilan

Le conseil d'administration approuvera les comptes annuels 2020 le 29 avril 2021 et les transmettra à l'assemblée générale.

Conformément aux statuts du 23 juin 1982 et aux révisions partielles des 17 juin 2004 et 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée générale (art. 8). Les comptes 2020 seront soumis à l'assemblée générale le 25 juin 2021 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

### Organe de révision

Lors de l'assemblée générale du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à dix reprises, la dernière fois lors de l'assemblée générale du 25 juin 2020. En 2020 et 2019, il a fourni les prestations suivantes :

	2020	2019
	En milliers de francs	En milliers de francs
Révision et prestations de services	57	57

Collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	2020	2019
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	21	21





## Proposition relative à l'emploi du bénéfice

*En milliers de francs*

	2020	2019
<b>Bénéfice 2020</b>	60'412	
<b>Bénéfice 2019</b>		102'410
<b>Proposition 2020</b>		
Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice au capital.	60'412	
<b>Proposition 2019</b>		
L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice au capital.		102'410
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Capitaux propres</b>	1.1.	1.1.
Capital avant comptabilisation du résultat	1'049'581	947'171
Affectation du bénéfice 2020 au capital	60'412	
Affectation du bénéfice 2019 au capital		102'410
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1'109'993</b>	<b>1'049'581</b>



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
[www.ey.com/ch](http://www.ey.com/ch)

A l'Assemblée générale de  
**l'Union intercantonale de réassurance, Berne**

Berne, le 29 avril 2021

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Union intercantonale de réassurance, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.



### **Responsabilité de l'organe de révision**

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### **Opinion d'audit**

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2020 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

### **Rapport sur d'autres dispositions légales**

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid  
Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)

Edison Dauti  
Expert-réviseur agréé